Réformes d'Emmanuel Macron

Une année 2 encore très chargée

Par Brice Lahaye*

» La deuxième année de mandat d'Emmanuel Macron s'annonce une nouvelle fois chargée en réformes, malgré quelques retards dans l'agenda. Avec les plans sociaux prioritaires – notamment la lutte contre la pauvreté, et l'amélioration des soins médicaux dans les hôpitaux – et les lois plus institutionnelles, le gouvernement doit continuer à travailler sous pression. Le point sur les chantiers à venir.

Le début de deuxième année de mandat démarrait bien pour Emmanuel Macron. Malgré la révolte des cheminots et les grèves très nombreuses pendant plusieurs mois à la SNCF, le président de la République n'a pas flanché sur sa réforme ferroviaire. Le 27 juin dernier, le chef de l'Etat signait le texte de loi, adopté définitivement par le Parlement quelques jours plus tôt, prévoyant notamment l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire des voyageurs à compter de décembre et la suppression à partir du 1er janvier 2020 des embauches avec le statut de cheminot.

Mais l'arrivée de l'été a tout bouleversé. « Cela fait peut-être longtemps que ce n'est pas arrivé mais je fais ce que j'ai dit. Je suis pleinement déterminé, et à la tâche chaque jour, chaque heure pour faire ce que j'ai promis de faire. Ensuite, il y a les aléas », expliquait comme par prémonition Emmanuel Macron en décembre 2017 au *20 Heures* de France 2. Après des premiers mois de présidence très productifs, les premiers couacs ont en effet eu lieu. Jusqu'à voir naître en juillet une véritable tempête politique au sein de l'Elysée. La faute d'abord à l'affaire Benalla – révélation d'une vidéo par le journal *Le Monde* montrant un chargé de mission de l'Élysée s'en prendre violemment à un manifestant le 1er mai dernier – puis aux démissions de plusieurs personnalités politiques appréciées des Français, Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique, Laura Flessel, ministre des Sports, et Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur.

Une crise, associée à une chute de popularité à la rentrée (au mars de septembre, un sondage publié dans le *Journal du dimanche* révélait que seuls 29 % des Français étaient satisfaits du travail de Macron), ne semble pourtant pas avoir altéré la volonté du chef de l'Etat de mener coûte que coûte ses prochaines réformes. Après une semaine de tergiversations et incertitudes au sein même du gouvernement, le Premier ministre, Edouard Philippe, a ainsi confirmé début septembre que le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu entrera bien en vigueur le 1er janvier 2019. La France était l'un des derniers pays de l'OCDE à ne pas avoir encore recouru à ce dispositif, l'Allemagne l'ayant par exemple adopté dès 1925. Sur cette lancée plus positive, le gouvernement a annoncé trois nouveaux plans prioritaires, principales réformes sociales et sociétales du quinquennat.

Pauvreté, hôpital et prison

Le « plan pauvreté » d'abord, axé sur la prévention et sur la jeunesse. Une réforme chère à Emmanuel Macron, qui pourrait avec celle-ci mettre fin à son image de « président des riches ». Pour mener à bien ce combat, le chef de l'Etat a dévoilé les gran-

* Brice Lahaye est journaliste indépendant pour différents magazines et sites Internet sur les thématiques société, politique et tourisme.

© Flicker

Emmanuel Macron lors de sa visite de l'Ecole polytechnique

des lignes du projet, à savoir l'obligation de formation jusqu'à 18 ans, la création de places en crèches subventionnées dans les communes pauvres, la généralisation des tarifs sociaux dans les cantines scolaires (avec des repas à 1 euro pour les plus défavorisés) et le développement de la Garantie jeunes, qui aide les 16 à 25 ans en situation de grande précarité. Sans oublier une grande annonce : la création d'ici 2020 d'un revenu universel d'activité, une aide unique qui se substituera aux prestations sociales qui existent actuellement, avec pour contrepartie l'obligation de chercher activement un emploi. Une réforme prioritaire, puisque près de 8,8 millions de Français vivaient au-dessous du seuil de pauvreté en 2016, selon des chiffres (1) publiés récemment par l'Insee, l'Institut national de la statistique et des études économiques.

La ministre de la Justice, Nicole Belloubet, a de son côté présenté les mesures de son « plan prison », avec pour promesses tout d'abord de diminuer la surpopulation carcérale de 8 000 personnes et de créer 7 000 nouvelles places de prison d'ici à 2022. Plus de 70 000 détenus étaient recensés en France en août 2018 (2), pour environ 60 000 places opérationnelles. Conformément aux souhaits d'Emmanuel Macron, la garde des Sceaux a dévoilé d'autres mesures importantes : la fin de la prison pour des peines inférieures à un mois, la mise en avant d'autres peines (bracelet électronique et travail d'intérêt général notamment), le renforcement de l'accès au travail des détenus – avec la création dès octobre d'une agence du travail en détention – ou encore le recrutement de 1 500 conseillers d'insertion et de probation.

Le « plan hôpital », enfin, aura pour projet d'en finir avec le système « bâti sur le curatif et centré sur l'hôpital depuis 1958 », a indiqué le porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux, début septembre. L'objectif sera ainsi de réorganiser ce système de santé en « décloisonnant médecine de ville et hôpital » et « mieux prendre en compte la prévention, mal prise en charge par le système » actuel. Cela passera notamment par l'incitation – plus importante que celle déjà prévue – à l'instal-

© shutterstock.com

Manifestation contre la politique de Macron à Marseille en avril 2018

lation des jeunes médecins dans les zones désertées et par la modification de la tarification à l'acte (argent alloué aux hôpitaux en fonction du nombre d'actes médicaux effectués).

La réforme des institutions retardée

La réforme des institutions et de la Constitution, bousculée pendant l'été par l'affaire Benalla, doit quant à elle reprendre dans le courant de l'hiver. « Je voudrais confirmer à ceux qui en douteraient qu'elle demeure une priorité du gouvernement. Elle requiert deux semaines d'examen consécutif à l'Assemblée », a déclaré Edouard Philippe le 5 septembre. Cette réforme, très attendue, s'annonce complexe. Elle devrait en effet être divisée en trois différents projets de lois : constitutionnelle, organique et ordinaire. Sont entre autres prévues : la suppression de la cour de justice de la République (actuellement chargée de juger les ministres en exercice), une réduction du nombre de parlementaires, une réforme du Conseil supérieur de la magistrature, l'entrée de la Corse dans la Constitution – qui sera définie comme « une collectivité à statut particulier » – et l'introduction d'une dose de proportionnelle à hauteur de 15 % pour les élections législatives de 2022.

Le travail ne s'arrêtera pas là pour l'exécutif. Fidèle à ses promesses, Emmanuel Macron entend bien mener de front d'autres chantiers. Parmi eux, la lutte contre la fraude fiscale ou encore l'élaboration d'une réforme de la fonction publique prévue pour 2019. Et les retraites seront, elles aussi, au cœur de l'agenda présidentiel l'année prochaine. Après plusieurs mois à venir de concertations avec les partenaires sociaux, les grandes lignes devraient être rendues publiques avant la fin de l'année. S'en suivront de nouvelles discussions puis l'exécutif devra s'atteler à son application une fois le texte de loi validé. Si les inquiétudes sont nombreuses, le chef de l'Etat a d'ores et déjà assuré qu'il ne toucherait pas à l'âge légal de départ à la retraite (62 ans dans la plupart des cas) et qu'il ne supprimerait pas les pensions de réversion. La mise en place d'un système unique par points, indexé sur le revenu, est quant à elle bien prévue.

Le programme des réformes s'annonce donc chargé dans les mois à venir pour l'Elysée, qui pourrait une nouvelle fois avancer vite si l'agenda n'est pas secoué, comme en juillet dernier, par de nouveaux couacs politiques.

(1) Etude *Les niveaux de vie en 2016* publiée le 11 septembre 2018 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
(2) 70 519 détenus recensés au 1er août 2018, selon un communiqué de la Direction de l'Administration Pénitentiaire – Ministère de la Justice